

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

L'an Deux Mille Seize le onze octobre à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 4 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

Secrétaire de séance : Mme CALERO

Mme BOMPARD	M. MERTZ	M. MORAND
Mme CALERO	Mme MOREL-PIETRUS	M. MALAPERT
Mme LAVALLEE	M. BEGUE	Mme PECHOUX
Mme NERSESSIAN	Mme GRANDO	Mme PLAZY
M. MICHEL	Mme PLAN	Mme PONCET
Mme FOURNIER	M.BESNARD	Mme GUTIEREZ
M. VASSE	Mme SIBEUD	Mme BOUCLET
M. MASSART	M. DUMAS	Mme PETRINI-CAMILLO

Représentés :

M. RAOUX par Mme BOMPARD
M. POIZAC par Mme NERSESSIAN
Mme BELLAPIANTA par M. MORAND
Mme FARJON-DESFONDS par Mme GUTIEREZ
M. ZILIO par Mme BOUCLET

Absents :

M. MARTIN
M. RODRIGUEZ
M. LAMBERTIN
M. FIORI

QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : Mme CALERO

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ(2 voix), Mme BOUCLET (2 voix) , Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 02 –QUESTION N° 02 – COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - MODIFICATION- DES STATUTS

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- approuver le transfert de la compétence optionnelle « *construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs, culturels, d'enseignement préélémentaire et élémentaire en y incluant l'ensemble des équipements de toutes les communes qui pourraient être transférés et revêtir un intérêt communautaire* » proposé dans le projet ci-annexé des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- approuver le transfert de la compétence optionnelle « *création, aménagement et entretien de la voirie* » proposé dans le projet ci-annexé des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- ne pas approuver le transfert de la compétence facultative « *animations sportives et culturelles d'intérêt communautaire* » proposé dans le projet ci-annexé des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- de ne pas approuver le transfert de la compétence facultative « *Enfance jeunesse* » proposé dans le projet ci-annexé des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- de ne pas approuver le transfert de la compétence facultative « *Politique de la ville* » proposé dans le projet ci-annexé des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- adopter les statuts en tant qu'ils concernent le transfert de deux nouvelles compétences optionnelles.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ (2 voix), Mme BOUCLET (2 voix) ,

Contre : Mme PETRINI-CAMILLO

